

M. Pap NDIAYE
*Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse*
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP07

Objet : Rétablissement des inscriptions en formation bilingue régionale au lycée

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris la semaine dernière que le Ministère avait décidé la "*fermeture des formations de seconde, première et terminale bilingue régionale à la rentrée 2023*" sur la plateforme SIECLE d'inscription des élèves aux lycées, et en a informé les établissements.

Nous ne comprenons pas, M. le Ministre, cette décision qui est en contradiction avec la circulaire 2021 sur l'enseignement des langues régionales ["...**au lycée**, les enseignements bilingues suivis dans les sections langues régionales de collège se poursuivent selon des modalités similaires..."]. Elle est en contradiction aussi avec l'objectif, la lettre et l'esprit de la loi du 21 mai 2021 "relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion" votée par une très large majorité de la représentation nationale. Si cette décision s'avérait exacte et était maintenue, elle mettrait gravement en danger l'existence de l'enseignement bilingue en langue régionale.

.../...

Nous sollicitons, M. le Ministre, votre intervention rapide afin que :

- cette erreur soit corrigée au plus tôt ;
- que la loi Molac visant à généraliser l'offre d'enseignement de et en langue régionale dans le but de "proposer à tous les élèves l'enseignement de la langue régionale", soit respectée et appliquée à vos services ;
- toutes les mesures nécessaires à la consolidation et au renforcement de l'enseignement bilingue en langue régionale tout au long de la scolarité soient prises.

Nous espérons, M. le Ministre, nous entretenir directement avec vous de cette question lors de l'entrevue que nous avons sollicitée.

Et vous prions de bien vouloir agréer, M. le Ministre, l'expression de notre profonde considération.

M. Thierry DELOBEL,
Président FLAREP



M. Alà BAYLAC-FERRER,
Secrétaire FLAREP



Les associations de la FLAREP

